

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2020

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Éric SCHWEIN, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Yannick MEAL, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Siegrid LESBAUPIN, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Laurianne GROSS

absence non excusée : Florian GROSSON

procuration : Laurianne GROSS à Éric SCHWEIN

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

M. Yannick MEAL quitte la séance au point n° 16 de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS
4. COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ADMINISTRATION GÉNÉRALE
5. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION
6. COMMISSIONS MUNICIPALES – COMPOSITION
7. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
8. AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS – REMPLAÇANT DU MAIRE CONCERNÉ
9. ASSOCIATION FONCIÈRE – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
10. ADAUHR AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT
11. AFUA RUE DU CHÂTEAU D'EAU – LOTS COMMUNAUX - COMPROMIS DE VENTE
12. SUBVENTIONS 2020 – COMPLÉMENT
13. GERPLAN 2020 – PROJET DE PLANTATIONS À L'ENTRÉE NORD DE L'AGGLOMÉRATION
14. HHA – SUBVENTION LOGEMENTS CARRÉ DE L'HABITAT – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE
15. RÉSEAU FIBRE OPTIQUE – SOUS-RÉPARTITEURS – CONVENTION D'IMPLANTATION - MODIFICATION
16. RÉNOVATION DE FAÇADES – MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR LES IMMEUBLES DE PLUS DE QUATRE LOGEMENTS
17. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
18. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020.....	2
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	3
3. INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS.....	3
4. COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
5. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION	4
A. FILIÈRE TECHNIQUE.....	4
6. COMMISSIONS MUNICIPALES – COMPOSITION	5
A. COMMISSION D’APPEL D’OFFRES	5
B. DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CCAS	5
C. IMPÔTS DIRECTS	5
D. AFFAIRES TECHNIQUES	6
E. AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE - PÉRISCOLAIRE	6
F. ACTIONS CULTURELLES.....	6
G. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES	6
H. COMMUNICATION	7
I. DIVERSES REPRÉSENTATIONS.....	7
7. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE	7
A. SIAEP BALGAU – FESSENHEIM – NAMBSHEIM.....	7
B. SM DES COURS D’EAU ET DES CANAUX DE LA PLAINE DU RHIN	8
C. SM DU SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES	8
D. SM DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNALES DU HAUT-RHIN	8
8. AUTORISATIONS D’OCCUPATION DES SOLS – REMPLAÇANT DU MAIRE CONCERNÉ	9
9. ASSOCIATION FONCIÈRE – REMPLACEMENT D’UN MEMBRE.....	9
10. ADAUHR AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT	9
11. AFUA RUE DU CHÂTEAU D’EAU – LOTS COMMUNAUX – COMPROMIS DE VENTE.....	9
12. SUBVENTIONS 2020 - COMPLÉMENT	10
13. GERPLAN 2020 – PROJET DE PLANTATIONS À L’ENTRÉE NORD DE L’AGGLOMÉRATION	10
14. HHA – SUBVENTION LOGEMENTS CARRÉ DE L’HABITAT – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE	11
15. RÉSEAU FIBRE OPTIQUE – SOUS-RÉPARTITEURS – CONVENTION D’IMPLANTATION – MODIFICATION	11
16. RÉNOVATION DE FAÇADES – MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR LES IMMEUBLES DE PLUS DE QUATRE LOGEMENTS	11
17. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....	12
18. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	12
A. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’OMSCAL.....	12
B. PROCHAINE SÉANCE	12

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2020 n’appelle aucune observation et est approuvé à l’unanimité.

2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020 (CGCT article L.2122-22) :

DEL 40/2020	MAPA : marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du bâtiment du complexe sportif (ACCEO STRASBOURG)	03.07.20	68
DEL 41/2020	Convention pour mission de contrôle et vérification technique pour la mise en conformité du bâtiment du complexe sportif (QUALICONSULT)	06.07.20	69

Le conseil municipal en prend acte.

3. INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ☛ **de fixer** l'indemnité de fonction du maire et des adjoints au taux maximum défini par les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales pour la tranche de population de 1 000 à 3 499 habitants ;
- ☛ **d'attribuer** cette indemnité à compter de la date de prise de fonction soit le 26 mai 2020.

Elus	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	51,6 %
Adjoints	19,8 %

Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

M. le maire informe les conseillers municipaux des délégations accordées aux adjoints :

Marie-Jeanne KIEFFER, premier adjoint :

- Affaires culturelles ;
- Affaires sociales et présidence du conseil d'administration du CCAS ;
- Communication ;
- Actions dans le domaine du 3^e âge ;
- Gestion des logements sociaux.

Bruno NAEGELIN, deuxième adjoint :

- Etudes et travaux sur voies et réseaux ;
- Embellissement (espaces verts, vergers) ;
- Cadre de vie urbain et rural (propreté urbaine, parcours de santé) ;
- Sécurité civile et routière.

Ghislaine BERINGER, troisième adjoint :

- Affaires scolaires et périscolaire/ALSH ;
- Actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, y compris CMJ ;
- Organisation des réceptions et manifestations communales ;

- Jumelage avec Schœlcher et relations d'amitié avec Mirande ;
- Location des salles communales et club-houses ;
- Gestion des logements communaux, y compris le logement d'accueil ;
- Réflexion, coordination et lancement du complexe associatif et culturel.

Etienne SIGRIST, quatrième adjoint :

- Etudes et travaux sur bâtiments ;
- Préservation du patrimoine mobilier et immobilier ;
- Gestion des plans locaux d'urbanisme ;
- Commission de sécurité d'arrondissement ;
- Jumelage avec Hartheim am Rhein ;
- Gestion du cimetière ;
- Gestion de la forêt ;
- Chasse.

Lilly ANCEL, cinquième adjoint :

- Affaires socioculturelles et sportives (attribution subventions aux associations, etc.) ;
- Gestion des équipements culturels et sportifs (créneaux d'occupation, etc.) ;
- Manifestations et festivités déléguées à l'OMSCAL.

4. COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion « budget principal » de l'exercice 2019, présenté par Mme Christine VEILLARD, responsable du centre des finances publiques de Neuf-Brisach, et qui est en parfaite concordance avec les écritures de l'ordonnateur.

5. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION

A. FILIÈRE TECHNIQUE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide, avec effet au 1^{er} juillet 2020 :

- ☞ **de créer** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- ☞ **de créer** un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- ☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Ingénieur territorial principal	1	1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1		
Technicien	1	1	
Agent de maîtrise principal	2	2	
Agent de maîtrise	3	3	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	1	
Adjoint technique	8	8	5

6. COMMISSIONS MUNICIPALES – COMPOSITION

L'article L.2541-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'élection de commissions spéciales par le conseil municipal en vue de préparer ses décisions. La présidence est dévolue au maire ou à l'un de ses délégués.

Toute personne compétente peut être invitée aux séances mais n'a pas voix délibérative. Les conseillers municipaux décident de renoncer au vote secret, une seule liste étant présentée pour chaque commission.

A. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres est constituée outre du maire, président de droit, ou son délégué, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres :

Etienne SIGRIST	membre titulaire
Bruno NAEGELIN	membre titulaire
Eric SCHWEIN	membre titulaire
Siegrid LESBAUPIN	membre suppléant
Baptiste DESSAINT	membre suppléant
Nadia PIERSON BEN-YEKHLEF	membre suppléant

B. DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est composé, outre le maire président de droit ou son délégué, de trois à sept membres élus par le conseil municipal et d'un nombre égal de personnes nommées par le maire hors du conseil municipal (représentant d'une association d'insertion, association familiale, association de retraités et personnes âgées et association de personnes handicapées).

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal fixe le nombre de délégués à quatre.

Puis il désigne les membres suivants :

Sandrine HEITZMANN
Cathy KURTZEMANN
Karine BODEZ
Didier PEREIRA

C. IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650 du Code général des impôts fixe la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs à celle du conseil municipal. Sa composition pour les communes de plus de 2 000 habitants, outre le maire président de droit ou son délégué, est de huit membres titulaires et huit membres suppléants dont un de chaque domicilié dans une autre commune. Le conseil municipal doit proposer au directeur départemental des finances publiques un nombre double afin qu'il dresse la liste des membres.

Sont proposées les personnes suivantes :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
NOM	DOMICILE	NOM	DOMICILE

Marie-Jeanne KIEFFER	Fessenheim	Jean-François FOECHTERLE	Fessenheim
Bruno NAEGELIN	Fessenheim	Jean-Louis LIBSIG	Fessenheim
Ghislaine BERINGER	Fessenheim	Jean-Marie NEFF	Fessenheim
Etienne SIGRIST	Fessenheim	Jean-Paul DENIS	Fessenheim
Lilly ANCEL	Fessenheim	Claude SCHELCHER	Fessenheim
Jean-Yves TRETZ	Fessenheim	David KAUFFMANN	Fessenheim
Jacky WASSMER	Fessenheim	Véronique DESSAINT	Fessenheim
Cathy KURTZEMANN	Fessenheim	Peggy PLANCHAT	Fessenheim
Eric SCHWEIN	Fessenheim	Martine VONAU	Fessenheim
Didier PEREIRA	Fessenheim	Laurent GENNERAT	Fessenheim
Nadia PIERSON BEN-YEKHLEF	Fessenheim	Catherine LEMARQUIS	Fessenheim
Yannick MEAL	Fessenheim	Jean-Louis RUSCH	Fessenheim
Karine BODEZ	Fessenheim	Jean-Marie MARQUET	Fessenheim
Sandrine HEITZMANN	Fessenheim	Jean-Jacques ZIMMER	Fessenheim
Laurianne GROSS	Fessenheim	Brigitte SCHELCHER	Fessenheim
Michelle POTESKI	Fessenheim	Nadine MOREL	Fessenheim

D. AFFAIRES TECHNIQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de ladite commission :

Etienne SIGRIST
Bruno NAEGELIN
Eric SCHWEIN
Cathy KURTZEMANN
Didier PEREIRA
Siegrid LESBAUPIN
Jacky WASSMER

E. AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE - PÉRISCOLAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité désigne comme membres de ladite commission :

Ghislaine BERINGER
Karine BODEZ
Florian GROSSON
Cathy KURTZEMANN
Sandrine HEITZMANN
Nadia PIERSON BEN-YEKHLEF

F. ACTIONS CULTURELLES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de ladite commission :

Marie-Jeanne KIEFFER
Laurianne GROSS
Sandrine HEITZMANN
Yannick MEAL
Jean-Yves TRETZ
Didier PEREIRA

G. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de ladite commission :

Lilly ANCEL
Ghislaine BERINGER
Jacky WASSMER
Jean-Yves TRETZ
Florian GROSSON
Karine BODEZ
Baptiste DESSAINT

H. COMMUNICATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de ladite commission :

Marie-Jeanne KIEFFER
Laurianne GROSS
Baptiste DESSAINT
Siegrid LESBAUPIN
Nadia PIERSON BEN-YEKHLEF
Yannick MEAL

I. DIVERSES REPRÉSENTATIONS

Sur proposition de M. le maire, Mme Marie-Jeanne KIEFFER et lui-même représenteront la commune au sein de l'association Route des abolitions de l'esclavage et des droits de l'Homme.

Sur proposition de M. le maire, M. Etienne SIGRIST représentera la commune au sein du groupement d'intérêt cynégétique la Petite Outarde.

Sur proposition de M. le maire, M. Jean-Paul DENIS représentera la commune au sein de l'association de gestion *Les Molènes* de Bantzenheim.

7. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Pour la désignation des délégués dans les établissements publics de coopération intercommunale, il convient de faire application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales. Le vote se fait obligatoirement à bulletin secret.

A. SIAEP BALGAU – FESSENHEIM – NAMBSHEIM

Le nombre de délégués à désigner est de trois. Après appel de candidatures et vote, le dépouillement donne les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	18
à déduire bulletins blancs ou nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	18
majorité absolue :	10

ont obtenu

SCHWEIN Eric	18
PEREIRA Didier	18
TRETZ Jean-Yves	18

Sont désignés comme délégués du conseil municipal auprès du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Balgau – Fessenheim – Nambshheim

SCHWEIN Eric
PEREIRA Didier
TRETZ Jean-Yves

B. SM DES COURS D'EAU ET DES CANAUX DE LA PLAINE DU RHIN

Le nombre de délégués à désigner est de deux. Après appel de candidatures et vote, le dépouillement donne les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	18
à déduire bulletins blancs ou nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	18
majorité absolue :	10

ont obtenu

SCHWEIN Éric, titulaire	18
PEREIRA Didier, suppléant	18

Sont désignés comme délégués du conseil municipal auprès du syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la plaine du Rhin

SCHWEIN Éric, titulaire
PEREIRA Didier, suppléant

C. SM DU SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

La communauté de communes va devoir procéder à la désignation de ses délégués au SCOT Colmar-Rhin-Vosges à raison de deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants par commune.

Il s'agit de désignation de délégués communautaires, de ce fait, seule la communauté de communes est à même de désigner valablement les délégués au SCOT.

La commune est en charge de proposer le nom de deux titulaires et deux suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de désigner comme délégués communautaires au syndicat mixte de SCOT Colmar-Rhin-Vosges :

BRENDER Claude	membre titulaire
SIGRIST Etienne	membre titulaire
NAEGELIN Bruno	membre suppléant
TRETZ Jean-Yves	membre suppléant

D. SM DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNALES DU HAUT-RHIN

Le nombre de délégués à désigner est de deux dont un titulaire et un suppléant. Après appel de candidatures et vote, le dépouillement donne les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	18
à déduire bulletins blancs ou nuls :	0

nombre de suffrages exprimés : 18
majorité absolue : 10

ont obtenu

NAEGELIN Bruno, titulaire 18
BRENDER Claude, suppléant 18

Sont désignés comme délégués du conseil municipal auprès du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin

NAEGELIN Bruno, titulaire
BRENDER Claude, suppléant

8. AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS – REMPLAÇANT DU MAIRE CONCERNÉ

L'article L.2122-26 du Code général des collectivités territoriales prévoit la désignation d'un membre du conseil municipal pour remplacer le maire lorsque ses intérêts se trouvent en opposition avec ceux de la commune. De même il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal pour délivrer les autorisations d'occupation des sols dans le cas où le maire est concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Etienne SIGRIST.

9. ASSOCIATION FONCIÈRE – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Suite au décès de M. Gérard VONAU, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre issu du conseil municipal.

Suite à proposition de M. le maire, le conseil municipal désigne M. Éric SCHWEIN.

10. ADAUHR AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT

La commune adhère à l'ADAUHR agence technique départementale depuis le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, elle est représentée à l'assemblée générale de l'agence. La durée du mandat de son représentant est identique à la durée du mandat municipal. Le nombre de représentants à désigner est fixé à deux. Après appel de candidatures, le vote désigne à l'unanimité :

BRENDER Claude	membre titulaire
SIGRIST Etienne	membre suppléant

11. AFUA RUE DU CHÂTEAU D'EAU – LOTS COMMUNAUX – COMPROMIS DE VENTE

Afin d'accélérer la procédure de vente des parcelles communales commercialisées dans l'AFUA, il est proposé de prendre une délibération autorisant le maire à signer les compromis de vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

☞ **d'autoriser** le maire à signer les compromis de vente des lots communaux sis dans l'emprise de l'AFUA *rue du Château d'eau* sur la base de la tarification votée lors du conseil municipal du

6 février 2018 (pour mémoire : prix de vente à 10 833,33 € HT et commission d'agence à 833,33 € HT l'are).

12. SUBVENTIONS 2020 - COMPLÉMENT

Sur proposition de Mme Lilly ANCEL, le conseil municipal décide, à la majorité (1 voix contre), d'accorder une subvention complémentaire, à prélever sur les fonds libres de l'article 6574, aux associations suivantes :

- association football club Fessenheim : 10 000 € (répercussions du confinement lié au COVID-19) ;
- association tennis club Fessenheim : 218 € (régularisation achat filets terrain de tennis).

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide, à la majorité (une voix contre), d'accorder une subvention, à prélever sur les fonds libres de l'article 6574, comme suit :

- association des écologistes pour le nucléaire (AEPN) : 10 000 € (recours fermeture CNPE) ;

13. GERPLAN 2020 – PROJET DE PLANTATIONS À L'ENTRÉE NORD DE L'AGGLOMÉRATION

M. Bruno NAEGELIN présente le projet de plantations à l'entrée nord de l'agglomération.

Situé en limite nord de la commune de Fessenheim, ce projet prévoit la plantation sur environ 350 mètres linéaires d'une haie multifonctionnelle et d'arbres. Ces végétaux seront idéalement situés le long d'un sentier en stabilisé où ont déjà été aménagés des espaces d'aménité.

La sélection des arbres et des arbustes assurera une bonne mixité des essences et leur origine locale.

Ce projet sera soutenu par le GERPLAN s'il respecte les critères d'éligibilité à la subvention GERPLAN et correspond aux actions 3A1_F, 1A2_F et 1A3_F du document cadre du GERPLAN : "préserver, renforcer et recréer les façades paysagères autour des villages", "aménager des biotopes multifonctionnels pour la faune" et "recréer un réseau écologique de haies fonctionnel".

Les objectifs sont multiples :

- améliorer la perspective paysagère aux abords du village ;
- renforcer l'habitat pour la biodiversité ;
- améliorer l'attractivité des espaces de convivialité par l'apport d'ombre.

Cette action sera effectuée fin d'année 2020.

Dans le cadre du programme GERPLAN 2020 de la communauté de communes Pays Rhin Brisach, une enveloppe financière de 8 400 € TTC, soit 7 000 € HT a été attribuée à ce projet.

Le plan de financement du projet est le suivant (basé sur le montant HT du devis qui sera réalisé) :

- 40 % conseil départemental du Haut-Rhin (subvention GERPLAN) ;
- 60 % commune de Fessenheim.

Sur proposition de M. Bruno NAEGELIN, le conseil municipal décide :

☞ **d'approuver** la réalisation de ce projet de plantations ;

☞ **d'autoriser** le maire à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

14. HHA – SUBVENTION LOGEMENTS CARRÉ DE L'HABITAT – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

Habitats de Haute-Alsace sollicite auprès de la commune une aide financière pour mener à bien son projet de construction de huit logements dans l'AFUA *rue du Château d'eau* sous le concept du Carré de l'habitat. Le prix de vente pour un logement moyen sur cette opération a été calculé à 205 000 €. Afin d'augmenter les chances de commercialisation, la commune devrait verser 5 000 € par logement, soit 40 000 € pour l'ensemble.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide, sur le principe, d'accorder une subvention de 40 000 € à HHA.

La délibération officielle actant la décision sera prise en fin d'année.

15. RÉSEAU FIBRE OPTIQUE – SOUS-RÉPARTITEURS – CONVENTION D'IMPLANTATION – MODIFICATION

M. le maire informe les membres du projet de déploiement du réseau fibre optique sur la commune par la société Rosace. Il est nécessaire d'implanter deux sous répartiteurs optiques dans le domaine communal. Par délibération du 10 octobre 2017, deux emplacements ont été sélectionnés. Toutefois, après plusieurs échanges avec l'entreprise SPIE, il a été décidé de modifier la position du sous-répartiteur suivant :

- SRO n° 68-043-DME domaine public (rue du Rhin).

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ☞ **de donner** son accord au nouveau projet d'implantation du SRO n° 68-043-DME ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

16. RÉNOVATION DE FAÇADES – MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR LES IMMEUBLES DE PLUS DE QUATRE LOGEMENTS

Dans sa séance du 9 mai 2017, le conseil municipal avait instauré une participation financière à la rénovation de façades.

Il convient de compléter cette délibération en instituant des modalités de financement spécifiques pour les immeubles de plus de quatre logements.

Sur proposition de M. Etienne SIGRIST et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ☞ **d'instaurer** une participation financière à la rénovation des façades des immeubles de plus de quatre logements selon les conditions suivantes :
- immeubles principaux (hors dépendances) à usage d'habitation, de commerce, d'artisanat ou de profession libérale ;
- travaux de peinture, de ravalement ou d'isolation extérieure ;
- absence de travaux subventionnés dans une période de 15 ans précédant l'année civile de la demande ;
- participation forfaitaire de 250 € par logement pour une rénovation complète de l'immeuble ;
- application à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les chantiers réalisés en 2020 ou en cours.

17. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Néant

18. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMSCAL

Le nombre de délégués à désigner est de six. Après appel de candidatures, le vote désigne à l'unanimité :

Lilly ANCEL
Jacky WASSMER
Jean-Yves TRETZ
Florian GROSSON
Karine BODEZ
Baptiste DESSAINT

B. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 15 septembre 2020 à 19 heures. Elle sera précédée d'une réunion commissions réunies le 8 septembre à 19 heures.

ANCEL Lilly	BERINGER Ghislaine	BODEZ Karine
BRENDER Claude	DESSAINT Baptiste	GROSS Laurianne ABSENTE
GROSSON Florian ABSENT	HEITZMANN Sandrine	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Catherine	LESBAUPIN Siegrid	MEAL Yannick
NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier	PIERSON-BEN YEKHLEF Nadia
SCHWEIN Eric	SIGRIST Etienne	TRETZ Jean-Yves
WASSMER Jacky		